

# FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE (FIDA)

## 1) VOLUME DE L'AIDE

### 1.1. Performances actuelles/récentes en termes de volume

APD nette (millions de USD)	322
-----------------------------	-----

Source : données OCDE/CAD 2007.

#### Accords de prêts et de dons - 2007

Type	Millions de USD
Prêts	536,1
Dons	35,7
Total	598,8

Source : FIDA (2008a, p. 5).

Les accords de prêts et de dons, ainsi que l'APD nette, ont augmenté au cours des 5 dernières années. En 2001, le FIDA a approuvé 391,6 millions de USD sous forme de prêts et 30,8 millions de USD sous forme de dons. Les chiffres de 2007 révèlent une hausse de 37 % et 16 % respectivement (voir le tableau ci-dessus).

### 1.2. Volume prévu à l'avenir

En 2008, les investissements totaux devraient atteindre 650 millions de USD, soit une hausse de 9 % par rapport à l'année précédente (FIDA 2008a).

Au titre de sa huitième reconstitution, le FIDA engage 7,5 milliards de USD en investissements totaux financés pour la période 2010-2012, dont 3 milliards de USD seront financés directement par le FIDA. Cela exigera de lever 1,2 milliard de USD d'APD supplémentaire par le biais des contributions des membres, ce qui représente une hausse de 67 % par rapport à la septième reconstitution. 4,5 millions de USD seront cofinancés par les partenaires bilatéraux, multilatéraux et ONG. Le FIDA destinera approximativement 40 % des fonds à l'Afrique subsaharienne (FIDA 2008b).

## 2) ORGANISMES / MÉCANISMES CLÉS

### 2.1 Organismes et structures (FIDA 2007b)

Établi en 1977 en tant qu'organisme spécialisé des Nations Unies et institution financière internationale, le FIDA est largement issu de la Conférence mondiale de l'alimentation qui s'est tenue en 1974. Le FIDA a pour mission de permettre aux populations rurales pauvres de surmonter la pauvreté. Concrètement, son mandat est de « *combattre la faim et la pauvreté en milieu rural dans les pays en développement, particulièrement dans les pays à faible revenu souffrant de déficits alimentaires, et améliorer durablement les moyens de subsistance des populations rurales pauvres* ».

Cela définit la faim non seulement comme un problème de production et d'approvisionnement en aliments, mais aussi comme une question de subsistance. Le FIDA est basé à Rome. Jusqu'à récemment entravé par un manque de présence dans les pays, le Fonds tente actuellement d'améliorer sa coordination dans les pays à l'aide d'un programme de présence sur le terrain couvrant 18 pays.

## 2.2 Politiques et documents clés

*Cadre stratégique du FIDA 2007-2010 (FIDA 2007c)*

Le but ultime du Cadre stratégique 2007-2010 est de « donner les moyens aux hommes et femmes pauvres des pays en développement d'accroître leurs revenus et d'améliorer leur sécurité alimentaire ». Les populations rurales pauvres ont besoin de développer et d'accéder à l'organisation et aux compétences nécessaires pour tirer parti des 6 domaines autour desquels la stratégie s'articule :

1. ressources naturelles : sécuriser l'accès aux terres et à l'eau, améliorer la gestion des ressources naturelles et les pratiques de conservation ;
2. techniques agricoles améliorées et services de production efficaces ;
3. vaste éventail de services financiers ;
4. marchés transparents et compétitifs pour les apports et les produits agricoles ;
5. opportunités d'emploi et de développement d'entreprises non agricoles en milieu rural ; et
6. processus locaux et nationaux d'orientation et de programmation.

*Plan d'action du FIDA pour accroître l'efficacité de sa politique de développement*

## 3) PAYS BÉNÉFICIAIRES ET CRITÈRES D'ALLOCATION

### 3.1. Pays bénéficiaires

Dix premiers pays	% de l'APD nette totale (décaissements)	Millions de USD
1. Éthiopie	9,2 %	29,6
2. Chine Inde	8,3 %	26,8
3. Burundi	5,1 %	16,4
4. Tanzanie	4,4 %	14,3
5. Cambodge	4,3 %	13,7
6. Guinée	3,3 %	10,7
7. Vietnam	3,1 %	10,1
8. Malawi	3,0 %	9,8
9. Ouganda	2,9 %	9,4
10. Pakistan	2,6 %	8,5
<b>Total</b>	<b>46,2 %</b>	<b>148,8</b>

Source : données OCDE/CAD 2007.

Les dix premiers pays répertoriés ci-dessus ont perçu 46,2 % de l'APD totale en 2007. En 2007, 80 pays et un territoire (Gaza et Cisjordanie) ont reçu une forme quelconque d'APD du FIDA.

Ventilation au sein des différents groupes de pays bénéficiaires (% de l'APD nette totale):

Pays les moins développés	623 %
Autres pays à faible revenu	19,0 %

Afrique subsaharienne	59,0 %
-----------------------	--------

Source : données OCDE/CAD 2007.

### 3.2. Critères d'allocation

#### 3.2.1. *Critères de présélection* (FIDA 1998a)

Les critères ci-dessous ont été utilisés pour sélectionner 43 pays :

- (a) revenu par habitant inférieur à 500 USD par an (au cours de 1975), avec une attention spéciale pour les pays dont le revenu est encore plus faible ;
- (b) déficit de céréales projeté en 1985 à 500 000 tonnes ou plus et/ou déficit de céréales de 20 % ou plus en proportion de la consommation de céréales estimée ;
- (c) degré de malnutrition protéique-calorique, en termes de proportion de la population qui est dénutrie ou en termes de disponibilité moyenne des calories par rapport aux besoins minimums ;
- (d) hausse moyenne insuffisante de la production alimentaire, totale et par habitant, au cours de la dernière décennie ;
- (e) possibilité d'une hausse rapide, efficace et socio-économiquement bien distribuée de la production alimentaire, y compris la disponibilité de ressources sous-utilisées pour produire des aliments ;
- (f) graves contraintes sur la balance des paiements.

#### 3.2.2. *Critères d'allocation*

##### *Allocation fondée sur les performances*

La répartition des fonds du FIDA auprès des pays actifs s'appuie sur un système fondé sur les performances (SAFP). Ce système affecte un score à chaque pays en évaluant ses performances par rapport à un certain nombre de facteurs, notamment l'Index d'allocation des ressources de l'IDA (IRAI) ainsi que, généralement, les performances du secteur rural (FIDA 1998a, p. 10-17 et FIDA 2005, p. 2). En outre, aucun pays ne peut à lui seul recevoir plus de 10 % des fonds du FIDA au cours d'une année donnée (voir aussi les critères d'éligibilité au point 4.1 ci-dessous).

## 4) POLITIQUES D'AIDE

### 4.1. Concessionnalité

En 2007, 94 % des nouvelles approbations de financement du FIDA et 82,4 % de ses investissements totaux étaient sous forme de prêts, tandis que seulement 6 % des nouvelles approbations et 17,6 % de ses investissements totaux prenaient la forme de dons (FIDA 2008a). Compte tenu des montants très limités destinés aux dons, le Conseil d'administration ne les approuve que pour les projets hautement prioritaires dans les pays confrontés à de graves contraintes budgétaires, spécialement lorsque l'impact du projet sur la création de revenus est jugé sans importance alors que le projet reste un élément essentiel des programmes du FIDA dans le pays. Depuis 2007, pour aligner l'apport de dons spécifiquement nationaux sur le Cadre de viabilité de la dette des pays à faible revenu, il a été décidé de destiner les deux cinquièmes de ces dons aux pays confrontés à un risque de surendettement à moyen et long terme et les trois cinquièmes aux pays à faible risque de surendettement (FIDA 2007d).

En outre, 25 % de dons supplémentaires sont concédés pour l'assistance technique aux pays, aux fins suivantes (FIDA 2007e) :

- aider le pays à entreprendre des études de faisabilité en vue de projets agricoles en rapport avec les activités et les priorités du FIDA ;
- aider les pays à élargir leur offre de personnel formé et leur intégration dans des structures institutionnelles solides qui permettent de répondre efficacement aux conditions et problèmes locaux ;
- aider les institutions locales à établir et mettre en œuvre des systèmes de suivi qui soient adaptés aux objectifs spéciaux des projets financés par le Fonds ;
- entreprendre des études spéciales ou des projets de pré-investissement dans les régions à problèmes, par exemple les zones agricoles pluviales ou les régions vulnérables à la sécheresse qui offrent des perspectives d'investissements futurs ;
- aider les pays plus intensivement au stade de mise en œuvre des projets, en offrant une formation spéciale au personnel de gestion des projets ;
- prêter appui aux pays dans leurs activités de recherche et de vulgarisation.

Toutefois, lorsque l'AT destinée aux études de faisabilité débouche sur la concession d'un prêt par le Fonds, le Conseil d'administration peut inclure les coûts de cette AT dans le prêt.

Le reste des dons du FIDA est concédé sous forme de « dons mondiaux et régionaux » pour la promotion des connaissances et l'échange d'information, essentiellement en vue de programmes de recherche et de renforcement des capacités.

En ce qui concerne les prêts, 67 % d'entre eux doivent être assortis de conditions fortement concessionnelles. Ces modalités sont offertes aux pays dont le PNB par habitant était égal ou inférieur à 805 USD au cours de 1992. Des modalités intermédiaires sont offertes aux pays dont le PNB par habitant se situe entre 806 et 1 305 USD. Tous les autres pays reçoivent des modalités ordinaires (FIDA 2003, section 8.1). En 2007, 73,0 % de la totalité des investissements étaient fortement concessionnels (avec un taux cumulatif de 91,9 % pour l'Afrique subsaharienne) ; 3,2 % étaient intermédiaires ; et 6,2 % étaient assortis de conditions ordinaires, totalisant ainsi 82,4 % des investissements globaux (FIDA 2008a, p. 84).

#### Conditions des prêts du FIDA

	Fortement concessionnelles	Intermédiaires	Ordinaires
Élément don	80,5	80,9	49,4 – 53,6
Échéance	40 ans	50 ans	15-18 ans
Délai de grâce	10 ans	10 ans	3 ans
Commission	0,75 % par an	1,00 % par an	1,00 % par an

Source : FIDA (2003).

#### 4.2. Types d'aide

Le FIDA ne fournit pas d'appui budgétaire. Il concède des prêts aux projets jugés prioritaires par les pouvoirs publics, ainsi que des dons aux pays confrontés à de graves problèmes budgétaires. Le Fonds assure également un allègement de la dette au titre de l'Initiative PPTE. Toutefois, après l'introduction d'une politique d'approches sectorielles (dites « SWAP ») en 2005, le Fonds a participé à des SWAP liées au développement agricole ou rural au Honduras, au Mozambique, au Nicaragua, en Ouganda et en Tanzanie (voir FIDA 2006b et 2007f), de sorte qu'environ 25 % de

son aide est fournie de cette manière. Il est intéressant de signaler que l'enquête de la Déclaration de Paris (indicateur 9) et les évaluations des PPTE constatent toutes de forts pourcentages d'approches-programmes (AP) dans d'autres pays (100 % au Malawi et au Yémen selon l'enquête de Paris ; plus de 75 % aux Comores et en Sierra Leone selon les PPTE).

Le FIDA a été l'une des premières institutions multilatérales à évoluer vers une flexibilité accrue dans l'élaboration et la mise en œuvre de ses projets, avec le lancement de son Mécanisme flexible de financement en 1998 (FIDA 1998). Le MFF offre des périodes de prêts plus longues ; il articule clairement les objectifs de développement à long terme ; il fournit un processus d'élaboration itératif et par phases sur la période prorogée du prêt, afin de permettre davantage de flexibilité et de prévisibilité ; et il est issu d'un processus d'élaboration détaillé, avec un groupe de pré-conditions clairement définies pour le passage aux cycles ultérieurs.

Le FIDA a des accords spécifiques pour la concession de dons à la Coopération technique (voir la section 4.1). En général, le Fonds vise « à encourager le développement de capacités et compétences locales en matière d'élaboration et de planification des projets et programmes pour le développement rural, de manière à réduire progressivement la dépendance de l'assistance et des connaissances étrangères » (FIDA 2007b). Selon l'enquête de Paris (indicateur 4), 56 % en moyenne de l'AT du FIDA est aligné sur les plans/stratégies au niveau local, les meilleures pratiques se trouvant au Malawi et en Mongolie (100%).

### **4.3. Canaux d'assistance**

Le gros des ressources du FIDA passe par le budget des pouvoirs publics bénéficiaires. En outre, lorsque le FIDA concède un prêt directement à un organisme autre qu'un gouvernement, il signe également un accord de garantie avec les pouvoirs publics concernés (aval). Cet accord engage le pays membre à prendre toutes les mesures nécessaires au succès du projet, tout en garantissant le remboursement du prêt. Le FIDA (2005) réaffirme son attachement au principe de Paris concernant l'inscription de l'aide au budget. Selon l'enquête du PRC PPTE, il y parvient dans la plupart des cas, puisque pratiquement tous les prêts prêts/dons sont inscrits au budget dans les pays suivants : Bolivie, Éthiopie, Gambie, Guyana, Malawi, Mali, Mauritanie, Rwanda, Sierra Leone, Zambie.

### **4.4. Secteurs et projets**

Les prêts du FIDA sont destinés aux secteurs et sous-secteurs suivants : développement agricole ; infrastructures rurales ; services financiers ; irrigation ; bétail ; pêche ; renforcement des capacités et institutions ; stockage, transformation et commercialisation des aliments ; recherche, vulgarisation et formation ; réinstallation des personnes déplacées. Au sein de ces grandes catégories, l'accent est mis sur les aspects suivants : femmes et développement ; développement communautaire durable ; conservation de l'environnement ; activités créatrices de revenus dans les échanges et autres. Le FIDA représente environ 12 % de l'aide mondiale au secteur agricole (FIDA 2007f).

Selon les PPTE, l'alignement sectoriel du Fonds sur les stratégies de développement est assez élevé, car le développement rural et agricole constitue une priorité clé dans la plupart des stratégies. L'Éthiopie, la Gambie, le Guyana, le Malawi et la Sierra

Leone font état d'un alignement à 100 %. Comme le Fonds restreint ses financements à quelques secteurs seulement, les PPTE lui donnent toutefois de moins bonnes appréciations pour la couverture sectorielle.

#### 4.5. Flexibilité

Le FIDA ne finance ni les déficits budgétaires, ni de la balance des paiements. Son système de programmation dans les pays étant néanmoins très flexible, cela permet d'apporter des modifications en fonction des nouvelles priorités nationales ou de remplacer les projets peu performants par de nouveaux (FIDA 2007f). En conséquence, les PPTE jugent l'aide du FIDA inflexible pour le recouvrement des déficits, mais flexible pour la reprogrammation.

#### 4.6. Prévisibilité

L'approche d'intervention dans les pays récemment adoptée par le FIDA, le Programme d'options stratégiques par pays (COSOP), axé sur les résultats (voir aussi la section 5.1), présente un cadre quinquennal « *qui stipule clairement les allocations prévues pour l'année 1 du COSOP, mais qui détermine les allocations annuelles ultérieures en fonction du calcul annuel du SAFP* » (FIDA 2006c). Les PPTE confirment que le FIDA présente un haut niveau de planification pluriannuelle, les meilleures pratiques étant signalées au Guyana, au Mali, en Ouganda et au Rwanda.

En ce qui concerne le ratio des décaissements consignés par les pouvoirs publics par rapport à l'aide programmée par les donateurs (indicateur de Paris 7), le FIDA enregistre un niveau moyen de 68 %, largement comparable à celui d'autres donateurs. Les flux les plus prévisibles sont destinés à l'Albanie (94 %) et au Rwanda (84 %). Les PPTE jugent que les décaissements sont les plus fiables (75-100 %) en Éthiopie, au Guyana, au Mali et en Rwanda.

#### 4.7. Conditionnalité

Le FIDA n'impose aucune conditionnalité de politique économique pour ses opérations, mais il se limite aux aspects nécessaires pour le succès du projet. La conditionnalité revêt désormais deux formes principales : une évaluation *ex ante* par le biais du Système d'allocation fondé sur les performances (SAFP) et une évaluation *ex post* des résultats issus du COSOP. Dans le cas des SWAP, le Fonds fixe quand même des conditions politiques sectorielles, en coordination avec d'autres donateurs. En conséquence, les PPTE estiment que les conditions liées à l'orientation n'occasionnent que des retards très limités en termes de décaissements (moins de 3 mois).

#### 4.8. Dialogue politique

N'étant pas actif dans le dialogue de politique macroéconomique, le FIDA ne conditionne aucun de ses décaissements à la continuation d'un programme avec le FMI. Il s'implique toutefois dans le dialogue de politique sectorielle avec un vaste éventail de parties prenantes dans les pays, à travers le cadre de programmation COSOP ainsi que dans les pays où il participe à des accords de type SWAP, ce qui permet d'assurer son alignement sur les stratégies de développement nationales.

Les PPTE jugent le FIDA relativement actif dans le dialogue en faveur des politiques et programmes publics, notamment en Gambie, au Guyana, au Mali, en Mauritanie, en Ouganda et au Rwanda. Ils confirment également que le FIDA n'est pas en relation

avec les IBW en matière de décaissements et qu'il prend des décisions complètement indépendantes.

## 5) PROCÉDURES D'AIDE

### 5.1 Conditions préalables

En septembre 2006, le FIDA a approuvé une nouvelle approche axée sur les résultats pour les programmes nationaux, appelée Programme d'options stratégiques par pays ou COSOP (FIDA 2006c). Par rapport au cadre antérieur de programmation nationale, ce nouveau format permettra de :

- (a) s'axer davantage sur les populations rurales pauvres, en détaillant mieux les groupes bénéficiaires visés et en ciblant les approches ;
- (b) déterminer plus clairement l'avantage comparatif du FIDA ;
- (c) établir un programme et des mécanismes d'innovation clairs pour l'accélération des activités par le biais de partenariats stratégiques ;
- (d) fournir un cadre de gestion des performances ;
- (e) inclure une stratégie de gestion des risques et d'autres scénarios de financement des programmes ; et
- (f) s'harmoniser avec les DSRP nationaux et autres stratégies nationales, puis identifier les zones de synergie entre les activités du FIDA et celles d'autres donateurs.

Les principales conditions préalables du FIDA sont les suivantes :

- fonds de contrepartie : variant selon les projets, le FIDA fait preuve de flexibilité pour éviter les retards de mise en œuvre. Il insiste au minimum sur le paiement des taxes et/ou des rémunérations du personnel local (environ 5-10 % du coût du projet). Parmi les PPTE, le Malawi et São Tomé enregistrent le moins de fonds de contrepartie ;
- ouverture et maintien d'un compte spécial par l'organisme d'exécution dans une banque commerciale approuvée par le FIDA, pour le financement de la part des dépenses éligibles du FIDA ;
- unité d'exécution de projets (si nécessaire). S'efforçant actuellement de les supprimer, le FIDA soutient que les unités restantes sont intégrées ou assimilées par les systèmes de gestion des pays partenaires (FIDA 2007f, p. 14). Dans l'enquête de Paris (indicateur 6), 13 pays sur 19 ont signalé des UEP, tandis qu'aucune n'a été déclarée au Bangladesh, en Tanzanie et au Vietnam.

L'accord fixe un délai de 90 jours après signature pour l'entrée en vigueur du prêt, afin d'encourager les parties à satisfaire rapidement aux conditions préalables.

Les PPTE jugent quelque peu contraignants le nombre et le type de conditions préalables imposées par le FIDA, bien que dans une moindre mesure en Gambie, au Malawi, à São Tomé et Príncipe et en Zambie. Elles n'occasionnent toutefois pas de retard sensible dans les pays suivants : Éthiopie, Gambie, Honduras, Malawi, Mauritanie, Nicaragua, Rwanda, Zambie.

### 5.2 Méthodes de décaissement

Les procédures de retrait généralement autorisées sont les suivantes :

- virement sur le compte de l'emprunteur, afin de rembourser les dépenses déjà encourues ;
- paiement direct effectué à une tierce partie, à la demande de l'emprunteur et pour les biens et services fournis par cette tierce partie ;
- versement initial sur un compte spécial ouvert par l'emprunteur, conformément aux dispositions de l'accord de prêt.

D'après les PPTE, le gros des ressources du FIDA est décaissé sous forme d'avances en Gambie, au Honduras, au Malawi, au Nicaragua et en Zambie. Les retards occasionnés par les procédures de décaissement sont presque toujours inférieurs à 3 mois, notamment au Burundi.

### **5.3 Procédures de décaissement**

Le FIDA exige des pays partenaires l'établissement de solides systèmes de suivi et de notification. L'emprunteur doit s'assurer que l'unité de projet possède les capacités opérationnelles et financières nécessaires pour gérer le projet, concevoir un système de direction et de contrôle qui respecte les normes généralement acceptées, puis soumettre régulièrement des rapports d'activité au FIDA sur le projet. Le FIDA exige également deux rapports mensuels : un présentant le « Résumé des progrès par catégorie » et l'autre sur les « Prêts administrés par chaque institution de coopération ». Le FIDA évalue ensuite ces rapports régulièrement, puis mène des missions de supervision périodiques. Il peut modifier les modalités de l'accord de manière à les adapter à de nouvelles circonstances. Une analyse approfondie peut s'avérer nécessaire à mi-parcours si de graves difficultés sont constatées.

En 2004, un ensemble de directives a été émis sur les audits de projets, lesquelles recommandent d'utiliser les systèmes des pays dans la mesure du possible (FIDA 2005).

Le FIDA se mobilise fortement pour utiliser les Systèmes de gestion des finances publiques du pays bénéficiaire (indicateur de Paris 5a), obtenant une moyenne de 53 % par rapport à la moyenne de tous les donateurs, située à 40 % selon l'enquête de Paris. Le Fonds utilise les systèmes des pouvoirs publics pour 100 % de son aide au Bangladesh, au Malawi, en Mongolie et au Nicaragua. Selon les PPTE, le Fonds ne recourt à aucune procédure de décaissement supplémentaire (à celles des pays) au Malawi et au Nicaragua.

### **5.4 Procédures de passation de marchés (FIDA 2004)**

Les procédures de marchés publics du FIDA ont été revues en 2004 (FIDA 2004), en étroite consultation avec les BMD, les organismes bilatéraux et d'autres partenaires. Les directives recommandent d'utiliser les procédures nationales si celles-ci ont été jugées adéquates (FIDA 2005).

Les fonds des prêts du FIDA sont destinés exclusivement à couvrir les dépenses liées aux biens, travaux et services de conseil assurés par des ressortissants nationaux des pays membres du FIDA, ou bien produits ou fournis par ces derniers (sauf exception décidée par le Président du FIDA au cas par cas). Toutefois, comme le FIDA totalise 165 membres, l'aide du FIDA est pratiquement non liée.

Bien que le Fonds préfère les avis d'appel à la concurrence internationale, les seuils de passation de marchés publics peuvent varier selon la taille du projet et la nature du marché dans le pays. Pour São Tomé, le niveau minimum des acquisitions internationales s'élève à 10 000 USD (les montants inférieurs nécessitent des procédures d'acquisition locales avec au moins trois devis). Pour le Niger, les avis d'appel à la concurrence internationale sont requis pour les montants supérieurs à 50 000 USD, les appels à la concurrence locale pour les montants supérieurs à 10 000 USD et l'acquisition locale pour les montants inférieurs à 10 000 USD (FIDA 2000 et 2001).

Le FIDA est relativement bien parvenu à faire passer ses ressources par les systèmes de marchés publics des pays bénéficiaires (indicateur de Paris 5b). Avec une moyenne globale de 70 %, le FIDA dépasse clairement la moyenne globale des donateurs, située à 39 %, et il obtient même 100 % au Bangladesh, au Malawi, en Mongolie, au Sénégal et en Tanzanie. Les évaluations des PPTTE confirment cela, mais elles constatent que des retards de 3-6 mois subsistent pour la passation des marchés dans la plupart des pays.

### 5.5 Coordination

Le FIDA possède des partenariats et des accords de cofinancement avec de nombreuses organisations bilatérales, multilatérales et non gouvernementales, tels que la coordination et le cofinancement avec le Fonds pour l'environnement mondial (FIDA 2007g). En 2006, le Fonds a financé environ 55 % des coûts de ses projets, les 45 % restants provenant du cofinancement et des contributions des pays partenaires. Le FIDA mène pratiquement la totalité de ses travaux analytiques en commun (sur l'indicateur de Paris 10b, seul un pays rapporte des travaux analytiques non mixtes), tandis qu'il entreprend en moyenne 62 % de ses missions avec d'autres donateurs et jusqu'à 100 % au Nicaragua et au Vietnam (indicateur de Paris 10a).

**Principales sources consultées** (*Toutes les sources Internet ont été consultées en février 2009*)

FIDA (1998a) « Lending Policies and Criteria », consulté sur [www.ifad.org/pub/basic/lending/e/02polcri.pdf](http://www.ifad.org/pub/basic/lending/e/02polcri.pdf)

FIDA (1998b) « Flexible Lending Mechanism », accessed at [www.ifad.org/gbdocs/eb/64/e/64-r9r.pdf](http://www.ifad.org/gbdocs/eb/64/e/64-r9r.pdf)

FIDA (2000) « Report and Recommendation of the President to the Executive Board on a proposed loan to the Rep of Niger for the Rural Financial Services Development Programme », consulté sur [www.ifad.org/gbdocs/eb/69/e/EB-2000-69-R-21-Rev-1.pdf](http://www.ifad.org/gbdocs/eb/69/e/EB-2000-69-R-21-Rev-1.pdf)

FIDA (2001) « Report and recommendation of the President to the Executive Board on a proposed loan to Sao Tome & Principe for the Participatory Smallholder Agriculture and Artisanal Fisheries Development Programme », consulté sur [www.ifad.org/gbdocs/eb/72/e/EB-2001-72-R-16-Rev-1.pdf](http://www.ifad.org/gbdocs/eb/72/e/EB-2001-72-R-16-Rev-1.pdf)

FIDA (2003) « Loan and Grant Administration – Operational Manual », consulté sur [www.ifad.org/pub/manual/lgs/manual\\_e.pdf](http://www.ifad.org/pub/manual/lgs/manual_e.pdf)

FIDA (2004) « IFAD's procurement guidelines », consulté sur [www.ifad.org/pub/basic/procure/e/proceng.pdf](http://www.ifad.org/pub/basic/procure/e/proceng.pdf)

FIDA (2005) « IFAD's participation in the harmonization Initiative and the 2005 Paris high-level forum on aid effectiveness », consulté sur [www.ifad.org/gbdocs/eb/84/e/EB-2005-84-INF-8.pdf](http://www.ifad.org/gbdocs/eb/84/e/EB-2005-84-INF-8.pdf)

FIDA (2006a) « UN agency IFAD receives largest funding increase in two decades », Numéro de Communiqué de presse : IFAD/36/06, 12 septembre 2006, consulté sur [www.ifad.org/media/press/2006/36.htm](http://www.ifad.org/media/press/2006/36.htm)

FIDA (2006b) « Sector Wide Approaches for Agriculture and Rural Development Policy », consulté sur [www.ifad.org/pub/policy/swaps/swaps\\_e.pdf](http://www.ifad.org/pub/policy/swaps/swaps_e.pdf)

FIDA (2006c) « Guidelines for preparation and implementation of Results-based Country Strategic Opportunities Programme (COSOP) », consulté sur [www.ifad.org/operations/policy/cosop/guidelines/doc/full.pdf](http://www.ifad.org/operations/policy/cosop/guidelines/doc/full.pdf)

FIDA (2007a) « Rapport annuel 2006 », consulté sur <http://www.ifad.org/pub/ar/2006/e/index.htm>

FIDA (2007b) « IFAD 1978-2003: Origins and Mandate », consulté sur [www.ifad.org/events/gc/26/history.htm](http://www.ifad.org/events/gc/26/history.htm)

FIDA (2007c) « IFAD Strategic Framework 2007-2010 », consulté sur [www.ifad.org/sf/strategic\\_e.pdf](http://www.ifad.org/sf/strategic_e.pdf)

FIDA (2007d) « IFAD Policy for Grant Financing in Relation to the Debt Sustainability Framework », consulté sur <http://www.ifad.org/gbdocs/eb/90/e/EB-2007-90-R-3.pdf>

FIDA (2007e) « IFAD Grants: Eligibility Criteria », consulté sur [www.ifad.org/grants/eligibility.htm](http://www.ifad.org/grants/eligibility.htm)

FIDA (2007f) « Report on IFAD's Development Effectiveness », décembre, consulté sur <http://www.ifad.org/gbdocs/eb/92/e/EB-2007-92-R-9-Rev-1.pdf>

FIDA (2007g) « The Global Environment Facility », consulté sur [www.ifad.org/operations/gef/index.htm#partnership](http://www.ifad.org/operations/gef/index.htm#partnership)

FIDA (2008a) « Rapport annuel 2007 », consulté sur [http://www.ifad.org/pub/ar/2007/e/ar\\_e.pdf](http://www.ifad.org/pub/ar/2007/e/ar_e.pdf)

FIDA (2008b) « Draft Report of the Consultation on the Eighth Replenishment of IFAD's Resources », consulté sur <http://www.ifad.org/gbdocs/repl/8/v/e/summary.pdf>